

Bulletin d'histoire politique

Écrire l'histoire de l'État ?

Jean-Marie Fecteau



Volume 15, numéro 3, printemps 2007

Quinze ans d'histoire politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054558ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054558ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fecteau, J.-M. (2007). Écrire l'histoire de l'État ? *Bulletin d'histoire politique*, 15(3), 109–115. <https://doi.org/10.7202/1054558ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Écrire l'histoire de l'État ?

JEAN-MARIE FECTEAU
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

The Western social sciences managed to keep their eyes largely averted from the explanatory centrality of states as a potent and autonomous organizational actors [...] Bringing the state back in to a central place in analyses of policy making and social change does require a break with some of the most encompassing social-determinist assumptions of pluralism, structure-functionalist developmentalism, and various neo-Marxisms¹.

History Cannot Only be Written From Below²

Il n'y a pas si longtemps, la forme interrogative prise par le titre du présent texte aurait paru au mieux superflue, au pire absurde. En effet, comment douter de la pertinence de faire l'histoire de cette institution centrale de la sphère politique, de cet organisme au cœur de la vie des nations, de cette essence qui exprime la volonté de durer d'une collectivité politique ? Le développement inouï des capacités de l'État providence n'était-il pas la preuve des capacités remarquables de transformation et de régulation de ces entités politiques ? En faire l'histoire représentait donc une nécessité première, sinon une évidence. D'où l'efflorescence de ces histoires de l'État qui s'attachaient autant à ses formes organisationnelles qu'aux politiques qu'il mettait en branle. Plus encore, l'État constituant la matérialisation politique de la nation, pas d'histoire nationale sans passage obligé par l'histoire des formes de son État.

Depuis quelques temps cependant, des tendances nouvelles se font jour. Elles sont en étroite corrélation avec la crise des États-providence qui secoue l'Occident depuis une génération au moins. En effet, l'émergence de cette forme d'État représente souvent l'apogée d'une approche « stato-centriste » du politique³. Dans la foulée, l'État avait déployé toutes ses potentialités

régulateurs au sein des formations sociales occidentales. Mais la mondialisation, sous toutes ses formes, a vite montré les limites externes des pouvoirs de l'État, tant en matière économique que sociale. Plus encore, au sein même des sociétés ayant connu les formes les plus développées de providentialisme étatique, s'est développée en parallèle une critique interne de la bureaucratisation et des processus aliénants de standardisation impliqués par le développement de cette forme d'État. De l'extérieur comme de l'intérieur, du général comme du particulier, donc, ont émergé de radicales remises en question sinon de l'État, du moins de son rôle⁴ et de sa capacité à réguler l'avenir des collectivités. Après les années glorieuses du « welfarisme » réapparaissait le spectre du « dépérissement » de l'État, voire de son obsolescence⁵. Ce qui était en jeu ici était cependant moins une remise en question de la pertinence heuristique du « concept » étatique qu'une redéfinition de ses paramètres d'opération.

Mais la crise du welfarisme correspond aussi à la crise des grands modèles explicatifs développés au sein des sciences sociales. L'État, notamment sous sa forme providentielle, représente en fait une forme particulièrement visible de « généralisation ». Il fait partie de ces grandes « entités » dans lesquelles sont subsumées des formes diverses d'action et d'institutionnalisation. C'est pourquoi l'État se retrouve rapidement la cible privilégiée de cette entreprise de « déconstruction » sur laquelle se fonde ce qu'on a appelé le « postmodernisme ». Il est devenu subitement à la mode de dénoncer la « réification » abusive à laquelle procèdent bien des analystes de l'État⁶. On en arrive à dénoncer toute définition « substantialiste » de l'État comme « entité », au profit d'énoncés d'ordre pragmatique touchant les « pratiques étatiques », ou de la réduction de l'État à la contingence de l'action : l'État n'« est » donc plus : il se réduit à la somme des ses agirs...⁷

Or réduire l'État à une catégorie de la pratique ou de l'action débouche sur des apories conceptuelles graves. D'abord parce que le réel ne se réduit pas à une dichotomie simpliste entre les « entités » et la pratique ou l'action. Ce que Brubaker appelle des « formes institutionnelles » existent comme dimensions constitutives du réel. Elles sont ancrées dans (ou génèrent) des structures qui ont toutes les caractéristiques du « concret ». Par exemple, parler de « droit » comme d'une forme institutionnelle n'enlève rien au caractère concret et réel des institutions qui le mettent en force (par exemple les tribunaux) des formes qu'il met en branle (lois, règlements, interdictions) comme des effets qu'il génère (répression, arbitrage, résistance). Il en est de même de l'État.

Aux origines des culs-de-sac conceptuels d'un certain postmodernisme, il y a le problème d'analyse du politique comme tel. Déjà, avec Foucault, est

née toute une école de pensée qui veut interroger le politique en subsumant sous les formes de procédures diverses. Foucault, on le sait, est l'historien des procédures (l'enfermement, la discipline, l'interdit du sexe, etc.). C'est aussi sous cet angle qu'il a envisagé le pouvoir, entraînant pas là un renouvellement bienvenu du regard que l'on pose sur ce phénomène en même temps, à mon sens, qu'une importante régression de la réflexion sur le politique. La fluidité de la catégorie « pouvoir », son extension à la capillarité même des rapports sociaux, ont conduit à éluder sa forme politique spécifique. Même lorsque Foucault, en fin de carrière, développe le concept de « gouvernementalité », il fait de cette notion avant tout une procédure décrivant un rapport social spécifique, qu'il soit politique ou non. Dans cette logique, comment s'étonner qu'un concept comme celui d'État lui apparaisse comme superflu ?

L'État n'est peut-être qu'une réalité composite, une abstraction mythifiée, dont l'importance est beaucoup plus réduite qu'on ne le croit. Peut-être, ce qu'il y a d'important pour notre modernité, c'est-à-dire pour notre actualité, ce n'est pas l'étatisation de la société, c'est ce que j'appellerais plutôt la « gouvernementalisation » de l'État⁸.

Dans la même veine, Bourdieu essaiera de réduire l'État à la simple expression de ses « politiques » :

L'État, notion quasi métaphysique qu'il faut faire voler en éclats pour « aller aux choses elle-mêmes », comme disait Husserl [...]. On fait comme si l'État était une réalité bien définie, bien délimitée et unitaire qui entrerait dans une relation d'extériorité avec des forces externes, elles-mêmes bien définies [...]. En fait, ce que l'on rencontre concrètement, c'est un ensemble de champs bureaucratiques ou administratifs [...] à l'intérieur desquels des agents et des groupes d'agents gouvernementaux et non gouvernementaux luttent en personne ou par procuration pour cette forme particulière de pouvoir qu'est le pouvoir de régler une sphère particulière de pratiques [...] par des lois, des règlements, des mesures administratives [...] bref tout ce qu'on met sous le nom de politique (*policy*)⁹.

Une réduction aussi simpliste de cette forme politique complexe que constitue l'État à ses différentes manifestations « concrètes » est symptomatique de deux choses : un refus, sous prétexte de succomber au péché d'abstraction ou, pire, de « métaphysique », d'envisager l'analyse du phénomène étatique dans toute son ampleur et sa globalité ; une crise profonde dans l'étude conceptuelle du phénomène politique dans les sciences sociales. J'aborderai brièvement ces deux aspects

LE PHÉNOMÈNE ÉTATIQUE

Même si, à en croire Mann, toute société est un « *patterned mess* »¹⁰, cette profusion stochastique d'une infinité de rapports sociaux possibles peut prendre corps de diverses manières. L'État est une des formes principales de ce processus de cristallisation¹¹. Il implique certes des rapports et des procédures (tels le pouvoir et la gouverne) qui le dépassent, mais il est avant tout la forme dominante que prend le politique, comme sphère spécifique de manifestation des rapports sociaux. De fait, sous le concept d'« État » se rassemblent tout un ensemble de phénomènes politiques. Plus précisément, l'État subsume plusieurs modalités d'existence des rapports sociaux en les fusionnant dans un espace commun : le politique. Cette « personnalité multiple » qui caractérise l'État peut prendre plusieurs dimensions :

- La souveraineté ;
- La diplomatie et la guerre ;
- L'administration et la bureaucratie ;
- Le droit ;
- « La » politique comme mode d'accès à l'appareil d'État (patronage, notamment) ;
- La cueillette d'un savoir social particulier (statistiques publiques, enquêtes, etc.) ;
- Les modalités d'accès au pouvoir politique (ex : démocratie) ;
- La multi-dimentionnalité des échelles de concrétisation de l'État (national, régional, local) ;
- Les modalités de l'encadrement normatif et institutionnel (ex : monnaie, codes, territoire) ;
- La détermination d'un cadre spécifique d'expression des conflits et luttes sociales ;
- Le monopole de la contrainte « légitime » ;
- La création d'un espace symbolique d'identification du collectif
- La capacité de mobilisation des ressources sociales (politiques) ;
- Le cadre d'expression privilégié des anticipations collectives sur le destin commun.

On n'a là que quelques-unes des formes de manifestation du phénomène étatique. Réduire celles-ci à de simples champs d'action, voire à une simple modalité de phénomènes plus large comme le pouvoir ou la gouverne, c'est s'empêcher de penser l'État dans toute l'ampleur de sa présence dans l'espace politique. Plus encore, c'est renoncer à bien saisir l'historicité spécifique de cette forme politique. Au XIX^e siècle, l'État démocratique libéral tentera de phagocytter toutes les autres formes d'expression des identités collectives

au profit d'une définition unique, voire monolithique, de l'identité politique. C'est dans ce contexte qu'on assiste à une étroite association, voire à une analogie entre nation et État, celui-ci organisant et représentant celle-là. Cette heureuse et nécessaire adéquation entre la nation et l'État est au cœur du discours libéral sur le politique, et s'exprime comme « principe des nationalités »¹². La fin du XIX^e siècle ne fera que consolider l'État comme révélateur et expression d'une « essence » nationale. À son tour, l'État providence viendra systématiser, par des politiques de régulation économique et sociale bien plus radicales, cette idée fondamentale. Évidemment, ce processus d'adéquation entre un espace national et sa forme politique étatique ne constitue aucunement un processus irréductible ou linéaire. D'abord parce que, n'en déplaise au jeune Doutré, l'identification nationale a pu se constituer autour de facteurs religieux ou culturels ne recoupant pas l'espace politique¹³. Ensuite parce que la profusion de ces identités nationales plus ou moins en mal d'État va rendre très vite obsolète le « principe » des nationalités¹⁴.

Mais tout cela ne rend absolument invalide l'effort analytique d'analyser cette forme historique, et pas seulement dans ses manifestations concrètes.

LA SPHÈRE POLITIQUE COMME EXISTANT ET PROJET

Une dernière remarque en guise de conclusion. La volonté de « déconstruire » l'entité politique constituée par l'État peut apparaître comme une stratégie analytique pertinente. Mais au-delà des résultats ponctuels que peut apporter une telle stratégie, elle est profondément symptomatique d'un refus, de la part d'une partie des sciences sociales actuelles, de penser le politique en dehors des catégories pragmatiques de l'action et de l'expérience vécue. Or à partir du moment où les sociétés, comme collectivité construite sur la conscience (ou l'image créée d'elle-même) se sont projetées dans le temps, à partir du moment où il a été possible d'imaginer un mode d'accession à l'avenir qui échappe au destin inéluctable invoqué par la pensée traditionnelle ou conservatrice, le politique se trouvait réinventé non seulement comme organisation de la déférence, non seulement comme terrain de la ruse ou de la persuasion, mais comme art du possible collectif.

La régression tendancielle de la pensée scientifique vers les catégories du « réel concret », voire de l'expérience pratique, vieux réflexe empiriste qui se drape dorénavant, en toute bonne conscience, dans la philosophie pragmatiste, nous empêche de penser le politique à la fois comme mode d'association et comme projet commun. Il ne s'agit évidemment nullement de nier le pouvoir, les rapports de force, les inégalités structurelles. Il s'agit de les voir

agir et se déployer dans un espace où l'« être-ensemble » est à la fois la réalité vécue et la fin désirée.

L'État, depuis au moins deux siècles, est le mode d'expression par excellence tant de cette réalité que de cette aspiration. Chercher par la pensée des formes alternatives ou supérieures permettant d'assurer notre avenir commun est certes légitime et nécessaire. Mais cela ne dispense nullement, bien au contraire, de prendre très au sérieux le phénomène étatique. En faire l'histoire reste une exigence analytique d'aujourd'hui et de demain.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Evans, Peter B., Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 6 et 20.
2. Philip Corrigan et Derek Sayer, *The Great Arch : English State Formation as Cultural Revolution*, Oxford, Blackwell, 1985, p. 203.
3. Certes impossible de comprendre cette émergence sans saisir l'internationalisation concomitante de l'économie et la mise en place d'une problématique mondiale nouvelle. Mais l'État providence représente aussi une consolidation des espaces nationaux autour de l'instance étatique (y compris dans le mouvement de décolonisation).
4. Il n'est pas surprenant, dans les circonstances, de voir cette crise provoquer un renouvellement de la pensée radicale, notamment marxiste, sur l'État. Voir, parmi une bibliographie pléthorique, le classique de Ian Gough, *The Political Economy of the Welfare State*, London, MacMillan Press, 1979, de même que, pour le Canada, Léo Panitch (dir.), *The Canadian State*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.
5. Certes, il n'y a là au fond rien de neuf, la prédiction du déclin des formes étatiques dans les sociétés futures étant au centre de la pensée radicale de gauche (Engels) comme de droite (Spencer). . .
6. De fait, dans la mesure où, sous le concept d'« État » sont incluses diverses formes agissantes (on reviendra sur ce point essentiel), bien des auteurs emploient, en parlant de l'État, des locutions verbales d'action qui donnent à l'État les traits d'une « personne », voire impliquent une intentionnalité (ainsi l'État « intervient », « régle », « réprime », etc.).
7. Ce que dit Brubaker de la nation peut tout à fait s'appliquer, pour cette école de pensée, à l'État : « To argue against the realist and substantialist way of thinking about nations is not to dispute the reality of nationhood. It is rather to reconceptualize that reality [...] It is to treat nation not as substance but as institutionalized form : not as collectivity but as practical category ; not as entity but as contingent event », Roger Brubaker, « Rethinking Nationhood : Nation as Institutionalized Form, Practical Category, Contingent Event », *Nationalism Reframed. Nationhood*

and the National Question in the New Europe, Cambridge University Press, 1996, p. 16.

8. Michel Foucault, « La "gouvernementalité" », *Dits et écrits*, vol. II, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001, p. 656.

9. Pierre Bourdieu, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p. 86-87. Et d'ajouter : « La notion d'État n'a de sens que comme désignation sténographique (mais à ce titre, très dangereuse) de ces relations objectives entre des positions de pouvoir (de différents types) qui peuvent s'inscrire dans des réseaux (*networks*) plus ou moins stables (d'alliance, de clientèle, etc.) », *ibid.*, p. 87.

10. Michel Mann, *The Sources of Social Power, vol. 2 – The Rise of Classes and Nation-States, 1760-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 4

11. C'est dans ce contexte que Mann définit l'État comme : « A differential set of institutions and personnel embodying centrality, in the sense that political relations radiate to and from a center, to cover a territorially demarcated area over which it exercises some degree of authoritative, binding rule-making, backed up by some organized physical force », Mann, *op.cit.*, p. 55

12. Ainsi, à la veille de la Confédération, un jeune radical comme Gonzalve Doutre va-t-il proclamer : « La nationalité, dans le sens générique du mot, est le caractère national d'un peuple. Une nation, c'est la réunion de tous les habitants d'un même pays. Une nation n'est donc pas une portion des habitants d'un même pays, et c'est dénaturer le sens du mot que le définir ainsi. Il n'y aurait plus alors de nation : il y aurait tribu, démembrement de nation », Gonzalve Doutre, *Le principe des nationalités*, Montréal, Le Pays, 1864, p. 44.

13. C'est en cela qu'une histoire de la construction de l'État canadien (et québécois...) est un défi analytique fascinant...

14. Un autre exemple québécois : à l'autre spectre des idées politiques par rapport à Doutre, et un siècle plus tard, François-Albert Angers affirmera : « Bien sûr, le droit à l'indépendance, condition fondamentale d'existence vraie, ne doit pas être confondu avec le principe des nationalités. Celui-ci, en attribuant à toute collectivité le droit à son État d'une façon radicale et absolue, se révèle faux en tant qu'impératif catégorique de la morale politique par son impraticabilité même qui tombe sous le signe de l'évidence. Mais considéré comme un impératif hypothétique, un moyen particulier parmi d'autres de réaliser la fin radicale et absolue qu'est l'indépendance, le principe des nationalités n'en reste pas moins fondamental en ce qu'il incarne un idéal d'équilibre politique : à chaque nation, son État, si possible, parce qu'ainsi peut être mieux administré le bien commun de tous », François-Albert Angers, « Normalité et nécessité de l'indépendance du Québec », *L'Action nationale*, juin 1965, p. 967-973.